



COMMUNE DE MONTANAIRE

**Election complémentaire à la syndicature
du 9 juin 2024
(1^{er} tour)**

**Election tacite d'un(e) Syndic(que) de
Montanaire**

Selon l'arrêté de convocation préfectoral pour l'élection complémentaire d'un(e) syndic(que) du 12 décembre 2023, le délai pour le dépôt des listes pour le premier tour est fixé au lundi 29 avril 2024 à 12h00. Une élection tacite est possible dès le 1^{er} tour si le nombre de candidat est égal à celui des sièges à repourvoir.

La greffe municipale a constaté qu'une seule liste a été déposée, pour un total de 1 siège.

En conséquence, Mme Cécile Crisinel Favre est élue tacitement Syndique de Montanaire à partir du 1^{er} juillet 2024, pour la fin de la législature 2021-2026.

Le présent PV est établi en présence de Mmes Chloé Crisinel Bettex (Présidente du Conseil communal), Marjorie Franzini (Secrétaire du Conseil communal), M. Yves-Alain Bigler (Municipal).

Pour le Bureau du Conseil

La Présidente :



La Secrétaire :

Thierrens, le 29 avril 2024



Commune de Montanaire
Election complémentaire d'un(e) Syndic(que)
09 juin 2024

Liste (nom ou numéro) :

doit être déposée au greffe municipal d'ici au lundi **29 avril 2024 à 12h00** précises.
L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Candidat(e)

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Commune/ pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature (en guise d'acceptation)
1	Crisinel Favre	Cécile Isaline Elvée	1971	Montanaire	Dietéticienne	Route de Mardon 15 1410 Thierrens	

Signataires (trois au minimum)

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année naiss.	Commune/ pays d'origine	Profession	Domicile (adresse complète)	Signature
1	Jakon	Nathalie	1964	Jorat-Tenthue	enseignante prof.	Rue des Rotapuyos 1063 Chapeke	
2	Bouvier	Marc	1956	Bulle	retraite	Page 10 B 1515 Neyruz	
3	Arbenz	Pascal	1966	Andelfingen	indépendant	La Sable 1 1410 St-Cierges	
4	Rosset	Michel	1965	Montanaire	Agriculteur	Place des Alpes 7 1515 Neyruz	

Le/la candidat(e) et les signataires, suisses et/ou étrangers(ères), doivent obligatoirement être inscrits au rôle des électeurs le jour du scrutin.

Attestation de réception et de validité par la commune (date, heure, sceau et signature) : Thierrens, le 23 avril 2024 à 14h45

Greffe Municipal
Montanaire